



13B06

13B06

Légende

- Carte des titres miniers**
- Claim désigné
  - Claim
  - Aire de titres en traitement
  - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
  - Terrain arpenté non désignable
  - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
  - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
  - Aire d'autorisation
  - Autorisation sans bail
  - Certificat d'autorisation
  - Déclaration de conformité
  - CM (concession minière) ou BM (bail minier)
  - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)
  - Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche indique la province établie et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation
- Statut**
- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
  - D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
  - B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué
  - P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Statut**
- A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité
  - N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
- Substance extraite**
- (A) Ardoise, (B) Bauxite, (C) Calcaire, (D) Fer, (E) Minerai de fer, (F) Minerai de silice, (G) Gravier, (H) Inflammable, (I) Pierre concassée, (J) Terre jaune, (K) Terre brune, (L) Terre noire, (M) Terre rouge, (N) Terre noire, (O) Dolomie, (P) Ferme concassée, (Q) Résidu minier inertes, (R) Sable, (S) Sable, (T) Tourbe, (U) Autre, (V) Calcaire
- Statut du site d'extraction**
- (O) Ouvert sous conditions, (U) Ouvert, (F) Fermé, (N) Non autorisé, (T) En traitement
- Contrainte à l'activité minière**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périmètre urbanisé
  - Terrain soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (selon permis)
  - Terrain ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte minière**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**
- Information à titre indicatif
- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terres de catégorie II
  - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini**
- Entente Pilogon
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Mississinon de Bétiame, Essipit, Mashetewash, Nutschkuan
- Frontières**
- Frontière internationale
  - Frontière interprovinciale
  - Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 incl de 20°28' Ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 8,5'

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 21

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 21

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

